



Recherche d'un emploi quand on est déjà en CDI

Par **mimi2ab**, le **22/07/2010** à **06:03**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si en tant que salarié en CDI dans une entreprise j'ai le droit de rechercher un nouvel emploi dans une autre entreprise sans en informer mon employeur du moment. J'aimerais également savoir si mon employeur peut se servir du fait que je recherche un nouvel emploi pour me licencier ou me demander de démissionner?

Enfin, dans le cas où je trouve un nouvel emploi, mais que ma période d'essai se déroule mal, aurai je droit à percevoir des indemnités assedic par rapport à l'emploi occupé précédemment?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Mylène

Par **Mourot**, le **22/07/2010** à **09:49**

Bonjour,

Oui, vous pouvez très bien effectuer des recherches afin de trouver un nouvel emploi alors que vous êtes encore sous contrat (CDI) toutefois, vérifiez que votre contrat de travail actuel ne contient pas de clause de non concurrence, qui vous interdirait de reprendre un emploi dans le même secteur professionnel et géographique, pendant un certaine période consécutive à la rupture de votre CDI.

Cordialement

Par **mimi2ab**, le **22/07/2010** à **18:42**

Merci pour votre diligence quant à la rapidité de votre réponse.

Très cordialement.

Mylène